

DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de VAUX en BEAUJOLAIS (Rhône)

*

N° 07/2026

Le Conseil Municipal de la Commune de VAUX en BEAUJOLAIS, s'est réuni en séance ordinaire le trois mars deux mil vingt-six, à vingt heures, à la Mairie, sous la Présidence de son Maire, Monsieur Jean-Charles PERRIN.

Présents : Laurence Renoux, Marie-Claire Berrerd, Alain Arnaud, Jean-Claude Desbat, Ludovic Batteur, Maryline Trichard, Myriam Perrin, Adrien Carret, Geneviève Foley, Sandrine Bessenay, Mirabelle Rousset-Charensol, Xavier Collonge

Excusé : Damien Lamboley

Laurence Renoux a été élue secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de conseillers présents : 13

Nombre de suffrages exprimés : 13

Date de convocation de la réunion du Conseil Municipal : 26 février 2026

Objet : Commune – Vote du budget primitif 2026

Monsieur le Maire propose aux conseillers de voter le budget primitif 2026 qui s'équilibre en dépenses et recettes selon le montant ci-dessous :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	1 021 695.10 €	1 021 695.10 €
Investissement	708 290.59 €	708 290.59 €
Total	1 729 985.69 €	1 729 985.69 €

Le conseil municipal approuve l'utilisation de la fongibilité des crédits en 2026, à hauteur de 7.50 % des dépenses réelles de fonctionnement et 7.5 % des dépenses réelles d'investissement.

Le Conseil Municipal vote le budget 2026 à l'unanimité.

PERRIN Jean-Charles,
Maire



RENOUX Laurence
Secrétaire de séance

A handwritten signature in blue ink, corresponding to Laurence Renoux, the secretary of the meeting.

Date de télétransmission en préfecture : 05/03/2026 Date de publication sur le site Internet 05/03/2026
--